



COMMISSION DES REGLEMENTS

Procès-Verbal N° 7 - Réunion électronique du 19 mai 2023

Présents : Mme Sylvie SCHOUWEY – Mrs Patrice ANTHONIOZ – Michel MONIOTTE - Michel RENAUD et Robert PRICAZ.

OooOOooo

→ **Match non joué**

Dossier n°21114193

Match Départemental 1 / La Joux 2 - Haut Jura 1 du 14-05-23

Terrain de Mignovillard déclaré impraticable le dimanche matin à 9 h 15 par le club de La Joux.

Après examen des pièces figurant au dossier notamment du rapport de Mr Pierre COMTE, envoyé par Mr MONNOT Jean-Louis, pour constater l'état du terrain et des rapports des deux arbitres assistants du match de R2 à 15 h, déclarant le terrain en parfait état pour supporter 2 matchs,

La Commission :

- donne match perdu par pénalité à La Joux 2 (-1pt, score 0-3) pour en reporter le bénéfice à Haut Jura
- demande au secrétariat de débiter le compte de La Joux de 100 € pour déclaration de terrain impraticable non reconnu par le District.
- dit que les frais de déplacement du représentant du District sont à la charge du club de la Joux.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président de la Cion